

RELEVÉ DES PRIX

PRIX DES SORTES MARCHANDES DE PAPIERS ET CARTONS RÉCUPÉRÉS
 ACHETÉES SUR LES MARCHÉS FRANÇAIS ET DESTINÉES AUX USINES DE RECYCLAGE

DONNÉES MENSUELLES

en €/tonne			juil-08	juil-07	juin-08
Sortes ordinaires	1.02	Papiers et cartons mêlés d'origine, triés	51,33 - 54,05	78,52 - 80,21	51,38 - 53,13
	1.04	Emballages commerciaux	61,46 - 62,19	86,63 - 86,76	61,51 - 62,51
	1.05	Ondulés récupérés	70,60 - 73,08	95,48 - 96,97	70,80 - 73,00
Sortes à désencrer	1.06/1.06.01	Magazines invendus / Magazines invendus sans dos collés*	113,06 - 130,91	115,81 - 120,72	112,37 - 126,82
	1.08/1.09/1.10	Journaux et magazines mélangés*	108,58 - 117,05	105,84 - 113,04	105,92 - 113,44
	1.11 **	Papiers graphiques triés, pour désencrage *	79,08 - 94,27	81,25 - 91,63	75,40 - 88,96
	2.05/2.06	Papiers de bureau triés / Archives couleur	161,52 - 167,79	118,67 - 136,16	163,57 - 171,16
Autres sortes dont sortes supérieures	3.03/3.04	Rognures blanches légèrement imprimées sans bois (avec colle) / Rognures blanches légèrement imprimées sans colle	173,69 - 196,27	184,04 - 192,31	173,88 - 195,55
	3.10	Imprimés sans bois	158,19 - 164,55	146,10 - 151,53	153,15 - 160,78
	3.17	Rognures blanches	294,49 - 301,36	271,23 - 276,71	291,44 - 303,78

* conditionnement en balles ou en vrac

** sorte en provenance des ménages (prix et volumes hors contrats de collecte sélective)

NB : les prix sont les prix "départ" (hors frais de transport) à la tonne des sortes marchandes de papiers et cartons récupérés, conformes à la norme NF EN 643 et conditionnées en balles de 600 kg à 1200 kg, pratiqués à l'achat par les usines de recyclage

Mention "na" (non appréciable) : au moins 3 réponses obtenues mais il manque celle d'un consommateur majeur empêchant la prise en compte significative du résultat.
 Mention "nd" (non disponible) : moins de trois réponses obtenues.

Les déclarations des usines utilisées pour la réalisation de l'enquête (mois "m") sont pondérées par leur consommation du mois précédent (mois "m-1").

Annexe technique disponible, sur simple demande, auprès du secrétariat